

REUNION DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le 26 septembre à 09 heures 35, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, président du Conseil général.

ETAIENT PRESENTS : M. JEROME BIGNON, M. PIERRE BOULANGER, M. MICHEL BOULOGNE, M. STEPHANE BRUNEL, M. DOMINIQUE CAMUS, M. PHILIPPE CHEVAL, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DEMAISON, M. PASCAL DEMARTHE, M. DANIEL DESTRUEL, M. MARC DEWAELE, M. DANIEL DUBOIS, MME BRIGITTE FOURE, M. MARCEL GUYOT, M. CLAUDE JACOB, M. OLIVIER JARDE, M. GREGORY LABILLE, M. FRANCIS LEC, M. REGIS LECUYER, MME CHRISTINE LEFEVRE, M. DAVID LEFEVRE, M. JANNICK LEFEUVRE, MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. RENE LOGNON, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. NICOLAS LOTTIN, M. GERALD MAISSE, M. EMMANUEL MAQUET, M. GILBERT MATHON, M. JEAN-PAUL NIGAUT, M. PAUL PILOT, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DOMINIQUE PROYART, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, MME SARAH THUILLIEZ, M. CHRISTIAN VLAEMINCK, M. JEAN-LOUIS WADOUX

EXCUSES : M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. CLAUDE CHAIDRON, M. PIERRE LINEATTE, M. LAURENT SOMON, M. JEAN-PIERRE TETU

- oooOooo -

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2013 est adopté.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M.TETU pour MME THUILLIEZ, M. JACOB pour M. LOGNON, M.LINEATTE pour M. PROYART, M.CHAIDRON pour M. MAISSE.

13.1.35 -OPERATIONS FINANCIERES - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES.- M. Jean-Jacques STOTER , rapporteur.

M.DUBOIS introduit son propos en soulignant la baisse de la prévision de recette liée aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de quatre millions entre le budget supplémentaire et le budget primitif pour 2013. Il rappelle, à ce titre, que lors du débat d'orientation budgétaire l'opposition était dubitative quant aux chiffres avancés. M. DUBOIS souhaite connaître la date de transmission des listings mensuels de DTMO, selon lui, la baisse était annoncée dès février. Après avoir remarqué le montant de 2,3 millions d'euros perçus par le Conseil général au titre de la taxe sur les conventions d'assurance, il compare ce montant avec la hausse des dépenses transférées par l'Etat et rapporte, à cet effet, les débats tenus en 2^{ème} commission notamment sur le dossier des mineurs isolés étrangers dont la prise en charge par le Département s'élève à 1,5 millions d'euros. Il appelle la vigilance de ses collègues sur les dépenses supplémentaires qui pourraient être induites par le projet de loi « Duflot »

Président évoque les transferts de recettes mais omet de parler de ces nouvelles dépenses transférées de manière « masquée ». Il s'étonne d'une baisse de l'emprunt de 5 millions d'euros par anticipation alors qu'il est probable que le Conseil général sera contraint d'emprunter de nouveau au cours de l'année 2014. En conclusion, M.DUBOIS indique que les groupes de l'opposition voteront contre ce rapport en cohérence avec leur position depuis le budget primitif.

En réponse à M. DUBOIS, M. le Président précise que les services du Département reçoivent deux à trois états par mois concernant les DMTO mais qu'ils ne lui sont adressés qu'après le 15 de chaque mois suivant. Il énumère les fluctuations des recettes mensuelles liées aux DMTO et rappelle qu'une légère reprise du marché immobilier a été notée en juillet dernier.

M. le Président suspend la séance afin que M. CARON, Payeur départemental, apporte des précisions relatives à la transmission par les services de l'Etat des états de perception des droits de mutation.

(la séance suspendue à 9h55 est reprise à 9h58).

En réponse à la question de M.DUBOIS sur la diminution du recours à l'emprunt, M. LEC indique qu'il ne s'agissait pas de remboursements anticipés d'emprunts mais de la non-réalisation d'emprunts prévus et souligne l'intérêt financier de procéder ainsi.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BUISINE pour M. DAVERGNE, M. BOULOGNE pour M.PILOT, M. BIGNON pour M. MAQUET, M. LABILLE pour Mme LEROY-LHOMME, M. BOULANGER pour M. LEFEUVRE, Mme FOURE pour M. DUBOIS, M. SOMON pour M. CHEVAL, M. WADOUX pour M. VLAEMINCK.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

13.1.36 - OPERATIONS FINANCIERES - ADMISSION EN NON VALEUR ET REMISES GRACIEUSES .- M. Francis LEC, rapporteur, Président, conclusions adoptées.

13.1.37 - TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE - ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR.- M. Marcel GUYOT, rapporteur.

M.DUBOIS rappelle à l'Assemblée les augmentations successives du tarif de l'énergie opérées pour 2013 et 2014 par EDF. Il précise que la dépendance énergétique devient une réelle difficulté pour de nombreux ménages et que l'augmentation du coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité par le Conseil général représente un mauvais signal envoyé aux Samariens. Il note que le Gouvernement prône actuellement une pause fiscale et que dans le même temps le Département augmente les taxes même de façon minimale. Par ailleurs, il regrette l'abandon du tarif progressif dans le projet de loi sur l'énergie car ce tarif aurait bénéficié prioritairement aux familles en difficulté dont l'habitat est le plus mal isolé et qui sont les plus consommatrices d'électricité.

M. le Président lui précise que cette augmentation représente 82 centimes par foyer et par an. Il complète son propos en soulignant que l'augmentation du prix de l'énergie doit également inciter à réduire les consommations et favoriser l'efficacité énergétique.

M. CHEVAL réagit en précisant que ces économies d'énergie ne sont pas toujours faisable et cite l'exemple du Syndicat d'Eau du Santerre qui doit faire face à une facture électrique de 180 000 euros par an.

M. DEWAELE note qu'il est difficile de réaliser des économies d'électricité et ce, même dans le cas d'une utilisation précautionneuse, car certains logements sont frappés d'un défaut d'isolation. Après s'être dit opposé à une nouvelle augmentation de la taxe sur la consommation finale d'électricité, M.DEWAELE indique qu'il votera contre ce rapport.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme LEFEVRE pour M. MATHON.

13.1.38 - RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES.- M. Francis LEC, rapporteur, Président, conclusions adoptées.

13.1.39 - BUDGET ANNEXE ACTIONS SOCIALES.- M. Francis LEC, rapporteur, Président, conclusions adoptées.

13.1.40 – AIDE A LA DECISION.- M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, conclusions adoptées.

13.1.41 – SITES ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS.- M. Marcel GUYOT, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme LEFEVRE pour Mme QUIGNON.

13.1.42- ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL.- M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, conclusions adoptées.

13.1.43 - AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT SOMME PICARDIE 2008 – 2013.- M. Francis LEC, rapporteur, Président.

M. DUBOIS s'étonne de voir inclus le financement du Centre Musical d'Abbeville, projet en soi très intéressant, dans cet avenant car il aurait dû être inscrit au Contrat Régional d'Agglomération. Il s'étonne de l'adoption d'un nouvel avenant à un Contrat conclu pour cinq ans en 2008, puis il se félicite de l'ajout d'un volet « réussite scolaire et éducative » retenant le PREST du Vimeu tout en s'étonnant de l'absence de celui du Haut-Clocher, absence qu'il juge inéquitable.

Concernant les chaufferies bois, M. DUBOIS réaffirme son *a priori* défavorable sur ce dispositif au regard du bilan carbone, et du danger pour la santé que représentent les rejets de microparticules et souligne l'insuffisance de la production de la filière bois locale pour couvrir les besoins conduisant selon lui à des norias de camions pour alimenter ces sites mais également une destruction massive de surfaces boisées à l'image de ce qu'il se produit au Canada. Il appelle à la prudence ceux qui se sont engagés dans cette filière car il fait part de ses doutes concernant la possibilité de revenir en arrière à moins d'une démarche de mise en place de corps de chauffe réversibles de type gaz - bois.

M. SUEUR souhaite avoir des précisions sur le financement des bandes dérasées multifonctionnelles, projet qui n'avait pas retenu l'attention il y a quelques mois de la 4^{ème} commission, car projet onéreux.

Mme QUIGNON fait part de son expérience sur les chaufferies bois couplées en bi-combustion bois-gaz notamment, pour le Centre Hospitalier de Montdidier générant pour ce dernier une économie de 80 000 euros. Elle souligne que le développement de ces modes de production participe à la création d'une filière économique.

M. DEMARTHE en réponse à M. DUBOIS au sujet du PREST du Vimeu, lui précise que ce dossier est défini comme prioritaire et souligne que dans le cadre de l'expérimentation exemplaire qui est menée, l'équité territoriale doit être garantie pour la réussite de tous. Pour ces raisons, il indique avoir saisi la Région de manière à ce que les territoires du Haut-Clocher et du Vimeu soient bénéficiaires de la même aide.

M. DUBOIS remercie M. DEMARTHE pour sa démarche.

En réponse à M. SUEUR et en l'absence de M. LINEATTE, M. le Président suspend la séance afin que M. PETITJEAN, directeur général adjoint de l'Aménagement et Equipement du Département, apporte des précisions sur l'utilité et le financement des bandes dérasées multifonctionnelles.

(La séance suspendue à 10h36 est reprise à 10h40).

En réponse à M.DUBOIS, M. le Président indique que la conclusion d'avenants au contrat initial sont justifiés pour tenir compte de l'actualité, notamment l'ajournement de la déviation de Péronne lié au projet de Canal Seine Nord Europe, de manière à pouvoir mobiliser l'ensemble des aides financières prévues.

M.DUBOIS remarque que le Conseil général n'a pas délibéré sur le projet d'avenant avant cette séance, ce qu'il juge problématique.

M. le Président lui répond que, comme d'usage, l'avenant a été discuté d'exécutif à exécutif avant d'être soumis à l'examen et au vote des assemblées délibérantes.

M.CHEVAL indique qu'en tant que membre du Pays « Santerre Haute-Somme » qui bénéficie d'une opération, il ne participe pas au vote.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par M. le Président, qui est adopté, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

Il est procédé à un vote sur le rapport, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

M. le Président annonce que l'examen du rapport 13.1.44 « DESIGNATIONS » est reporté en fin de séance.

13.2.37 – PREVENTION – SOUTIEN A LA PARENTALITE.- Mme Sarah THUILLIEZ suppléant M. Claude JACOB, rapporteur, conclusions adoptées.

Avant de faire procéder au vote, M. le Président demande une vérification du quorum. Le quorum est atteint.

13.2.38 – PREVENTION – SOUTIEN A LA JEUNESSE.- Mme Sarah THUILLIEZ suppléant M. Claude JACOB, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président rappelle que l'amendement déposé par le groupe « Centre et Indépendants » concerne une étude pour la généralisation à l'ensemble du Département d'un dispositif d'aide aux vacances pour les jeunes de 12 à 17 ans et souhaite que les éventuels impacts financiers pour le Département en soient mesurés.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est adopté à l'unanimité.

Il est procédé à un vote sur le rapport, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

13.2.39 - PROTECTION - ACTIONS EDUCATIVES.- Mme Sarah THUILLIEZ suppléant M. Claude JACOB, rapporteur, conclusions adoptées.

A la demande de M.DUBOIS, une suspension de séance est prononcée.

(La séance suspendue à 10h50 est reprise à 11h05).

M.DEWAELE indique que les groupes de l'opposition voteront contre ce rapport en raison de la difficulté à en extraire des chiffres notamment concernant l'accueil de jeunes majeurs étrangers ou les familles avec enfants de moins de trois ans. Il note de manière positive le recadrage opéré par le Département sur ce sujet. En revanche, il déplore le désengagement de l'Etat dont la participation est en baisse de 15 000 euros par rapport à ce qui était initialement prévu. Il soutient l'idée que l'Etat doit prendre ses responsabilités et que M. le Président ne doit pas rester seul face à ce dossier, le

Gouvernement devant jouer pleinement son rôle de régulateur. M. DEWAELE se dit persuadé que le compte administratif pour 2013 mettra en évidence les sommes énormes engagées par le Département dans le domaine de l'accueil des mineurs, des jeunes majeurs étrangers et des familles. Il demande à ce que M. le Président adresse un courrier à Monsieur le Préfet pour l'alerter à ce sujet. Pour finir, il évoque les propos tenus par M. le Président en ouverture de cette session qui rappelait que certains Départements ne jouaient pas le jeu de la solidarité et indique qu'à son point de vue ce phénomène reste marginal.

M. le Président précise qu'il y a actuellement plus d'une quinzaine de Départements réfractaires à cette solidarité. Sur la question des jeunes majeurs, M. le Président convient que les dépenses s'accroissent et souligne à ce propos que ce dispositif volontariste est ancien et ne présente aucun caractère obligatoire. M. le Président se refuse à établir une distinction entre les mineurs de nationalité française et les mineurs étrangers dans leur prise en charge par l'aide sociale à l'enfance. Il précise par ailleurs, que, participant au comité de suivi installé auprès du Ministre de la Justice, il fera entendre la voix du Département. Il appelle de ses vœux la mise en place d'une commission technique départementale qui examinera la situation des jeunes majeurs sur la base de critères bien définis.

Mme DEMAISON souligne que la question de l'accueil des mineurs et majeurs isolés étrangers est une préoccupation nationale et déplore l'absence de visibilité dans ce domaine, chaque Département gérant à sa manière. Elle cite à cet effet les dépassements de quotas pour Paris qui accueille actuellement plus de 2000 jeunes alors que son quota est de 20. Elle rappelle que ce phénomène est lié à la question des flux migratoires. Mme DEMAISON espère que la prise en considération au niveau national de cette question permettra d'avancer et revient sur la prise en charge des familles. Elle précise que des avancées ont été réalisées mais qu'il subsiste un manque et appelle l'Assemblée à rester vigilante aux discours extrêmes inhérents à cette question. Mme DEMAISON s'interroge enfin sur l'accès de ces jeunes à une situation régulière sur le territoire national sachant que la moyenne d'âge des nouveaux arrivants est de 17 ans. Elle rappelle que, légalement, lorsque ces jeunes gens atteignent l'âge de 21 ans et qu'ils sont en situation irrégulière, la reconduite à la frontière est inéluctable, ce qui est problématique pour ceux d'entre eux qui ont entrepris un cursus.

M. le Président abonde en ce sens, y voit la démonstration de la compétence de l'Etat sur ce sujet dans la mesure où cela touche la politique d'immigration et de gestion des flux migratoires.

M. BOULANGER indique qu'il s'abstiendra sur le vote de ce rapport tout en se défendant de politiser cette problématique et formule la demande d'une mise en demeure de l'Etat par M. le Président afin que l'Etat paie les 15 000 euros prévus sur les jeunes majeurs et prenne ses responsabilités.

M. le Président rappelle le montant de l'aide accordée aux primo-arrivants : 250 euros par jour par jeune et pour cinq jours maximum.

M. DUBOIS indique que le débat est mérité sur ce sujet pour deux raisons qu'il expose : l'Etat n'assume pas ses responsabilités et se repose sur les Départements alors que dans le même temps près de 90% des recettes leurs sont retirées. Il cite la loi « Duflo » qui intègre au Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées, les CADA et les centres d'hébergement ce qui constitue sans le dire, un transfert de charges. Il estime qu'en votant contre ce rapport, il apporte son soutien à M. le Président sur ce sujet et dans sa demande envers l'Etat pour plus de solidarité.

M. le Président indique que le transfert de charges et la fuite de l'Etat sont anciens mais que la prise de conscience est en marche, favorisée par les démarches de l'ADF et se concrétisant dans la mise en place du comité de suivi qui associe des partenaires tels que les associations humanitaires, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Ministère de l'Intérieur, et les Départements. Il souligne enfin l'avancée que représente la plateforme d'accueil pour les mineurs primo-arrivants.

M. BIGNON souhaite ajouter qu'il est important de faire jouer la solidarité et que la péréquation existe mais reste insuffisante. Il rappelle que certains Départements réalisent des efforts mais que dans le même temps d'autres y sont réfractaires. Il prend l'exemple de la loi SRU pour souligner que des mécanismes juridiques contraignants peuvent exister. Il tient à noter également que certains jeunes gens de communes rurales souhaitent que l'on vienne les soutenir et les accompagner. Par conséquent, il pose la question de savoir comment présenter ce dossier aux Samariens qui se trouvent eux-mêmes dans une position difficile. Il dit craindre une poussée des extrêmes et estime que « la solidarité, c'est s'occuper de tous et pas de l'un au détriment de l'autre ».

M. le Président pointe le fait qu'une polémique politicienne ne ferait que favoriser la poussée du Front National et regrette que certains Départements attaquent en justice la circulaire Taubira, et notamment le Département de l'Aube, car ils refusent d'accueillir des jeunes mineurs isolés.

Mme DEMAISON en réponse à M. BIGNON lui dit entendre et comprendre ses remarques mais lui précise que les jeunes Samariens sont, de fait, inclus dans les programmes et les politiques sociales et économiques du Département. Elle propose alors à M. le Président d'adresser au Ministre de la Justice un courrier signé par l'ensemble des présidents de groupe de cette Assemblée, courrier qui recenserait l'ensemble des dépenses liées à l'accueil des mineurs isolés étrangers, jeunes majeurs et familles.

M. le Président retient la proposition de Mme DEMAISON.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. JARDE pour M. LECUYER.

Il est procédé à un vote sur le rapport, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LOGNON pour M. JACOB.

13.2.40 - PROTECTION - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS.- M. Claude JACOB, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LEC pour M. MANABLE.

13.2.41 - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE SOCIAL.- Mme Sarah THUILLIEZ suppléant M. Claude CHAIDRON, rapporteur, conclusions adoptées.

13.2.42 - LUTTE CONTRE LES PRECARITES.- Mme Sarah THUILLIEZ, rapporteur, conclusions adoptées.

M. CHEVAL se félicite que les aides aux cantines scolaires soient fléchées grâce au chèque d'accompagnement personnalisé.

13.2.43 - INSERTION SOCIALE.- Mme Sarah THUILLIEZ, rapporteur.

M. DEWAELE rappelle avoir interpellé M. le Président au moment du budget primitif 2013 sur l'absence de prise en compte de l'évolution des dépenses liées au RSA. Il s'interroge sur le montant qui sera inscrit pour le RSA en 2014 et indique que les groupes de l'opposition voteront contre ce rapport. M. DEWAELE souhaite savoir si un courrier a été envoyé au Premier Ministre sur les crédits de l'APRE et si une réponse a été reçue ?

M. le Président lui indique qu'il sollicite régulièrement Monsieur le Préfet à ce sujet et que le vœu adopté unanimement concernant les crédits de l'APRE a bien été adressé. Sur la question de l'estimation il souligne la difficulté de prédire les évolutions socio-économiques et rappelle que l'ancienne majorité ne brillait pas en termes de prévision.

Mme DEMAISON, après avoir indiqué que le groupe « La Gauche Solidaire » votera ce rapport, dit partager les propos de M. DEWAELE sur l'APRE qui constitue un dispositif important pour les territoires. Elle appelle à la vigilance de l'ensemble des élus afin que ce dispositif soit repris au niveau national. A titre d'exemple, Mme DEMAISON dit avoir constaté qu'un nombre croissant de personnes âgées sont désormais bénéficiaires du RSA dans l'attente du versement de leur retraite dans son canton. Elle s'interroge sur l'existence de ce phénomène à l'échelle nationale et invite à se pencher sur cette problématique.

M. le Président indique sous toute réserve que certains reliquats des crédits APRE pourraient être redéployés en fin d'année par le Préfet.

M.CHEVAL souligne que ce redéploiement serait le bienvenu mais que le problème réside dans la surconsommation des crédits.

Mme THUILLIEZ concernant l'APRE tient à signaler que la Somme est relativement bien dotée et que des réajustements sont effectués sur les dossiers au regard des modifications apportées en mars et juin derniers. Elle rappelle que l'absence des crédits n'entraîne pas de refus.

M.CHEVAL affirme que les conditions sont telles que les chargés d'insertion bloquent les demandes faute d'argent.

Il est procédé à un vote sur le rapport, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

13.2.44 - BUDGET ANNEXE FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT.- M. Claude JACOB suppléant Mme Christine LEFEVRE, rapporteur, conclusions adoptées.

13.2.45 - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT : REPRISE DES COMPTES AU 31/12/2012 ET AFFECTATION DU RESULTAT.- M. Claude JACOB suppléant Mme Christine LEFEVRE, rapporteur, conclusions adoptées.

13.2.46 – PERSONNES AGEES – ALLOCATIONS.- Mme Isabelle DEMAISON. , rapporteur.

M. DEWAELE tient à mettre l'accent sur la validation de la re-ventilation de 600 000 euros pour les aides ménagères mais reste perplexe sur les nouveaux critères pour la tarification des services de maintien à domicile. Il indique par conséquent que les groupes de l'opposition s'abstiendront sur ce dernier point. Se fondant sur son expérience au sein de la Communauté de communes du Sud-est amiénois qui mène une politique volontariste en termes de formation des auxiliaires de vie, il estime que les services devraient être encouragés à travailler dans ce sens.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme THUILLIEZ pour M. PIOT, M. TETU pour M. BRUNEL.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant sur le point relatif à l'approbation des critères pour la refonte du financement des services d'aide à domicile.

13.2.47 – PERSONNES AGEES – MAINTIEN A DOMICILE.- Mme Isabelle DEMAISON. , rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président rappelle que l'amendement déposé par le groupe « Centre et Indépendants » concerne une étude pour la généralisation du dispositif d'aide aux structures locales menant des

actions de maintien à domicile des personnes âgées et souhaite que les impacts financiers pour le Département en soient mesurés.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est adopté à l'unanimité.

M. DEWAELE se félicite du bon fonctionnement de la téléassistance.

Mme DEMAISON rappelle que ce dispositif est gratuit et attire un nombre croissant de bénéficiaires.

Il est procédé à un vote sur le rapport, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

13.2.48 – PERSONNES AGEES – ACCUEIL EN ETABLISSEMENT.- Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur, conclusions adoptées.

13.2.49 - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – ALLOCATIONS.- Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant sur le point relatif à l'approbation des critères pour la refonte du financement des services d'aide à domicile.

M. DEWAELE fait part de discussions relatives à un futur transfert des Maisons Départementales des Personnes Handicapées aux Conseils généraux.

M. le Président estime qu'il y aurait une cohérence à ce que les MDPH, ou les futures Maisons de l'autonomie, voient leur gestion transférée intégralement aux Départements.

13.2.50 - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - MAINTIEN A DOMICILE.- Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur, conclusions adoptées.

13.2.51 - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - ACCUEIL FAMILIAL.- Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur, conclusions adoptées.

13.2.52 - FIXATION POUR L'ANNEE 2014 DE L'OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX POUR PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES ET HABILITES A L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE.- Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur.

M. DEWAELE indique qu'à l'identique de l'an dernier, les groupes de l'opposition s'abstiendront sur ce rapport et estime que l'impact de cette mesure doit être évalué au niveau des comptes administratifs des établissements médico-sociaux.

En réponse, Mme DEMAISON lui indique qu'il s'agit d'une note d'intention du Département afin d'engager une discussion avec les établissements. Elle rappelle que le Département accompagne les établissements dans leurs dépenses d'investissement de manière à en limiter l'impact sur le prix de journée.

13.3.16 – BIODIVERSITE – TRAME VERTE ET BLEUE.- M. Michel BOULOGNE. , rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président indique que les terrains récupérés sur la Vallée d'Acon seront en partie consacrés à la culture du houblon.

13.3.17 – RESSOURCE EN EAU.- M. Michel BOULOGNE, rapporteur, conclusions adoptées.

M. CHEVAL demande quels sont les critères d'éligibilité des communes à la mission d'assistance.

M. le Président suspend la séance afin que M. LEONARDI, directeur général adjoint Développement des Territoires, apporte toute réponse utile.

(La séance suspendue à 12h25 est reprise à 12h26).

M.CAMUS signale une coquille en page 192 du rapport concernant la Communauté de communes du canton de Combles à corriger en Communauté de communes Combles – Roisel.

M. DEWAELE s'interroge sur l'éligibilité de la Communauté de communes du Sud-Ouest amiénois.

M. le Président suspend la séance afin que M. LEONARDI, directeur général adjoint Développement des Territoires, apporte toute réponse utile.

(La séance suspendue à 12h29 est reprise à 12h30).

M. CHEVAL souhaite que le système mis en place avec l'AMEVA aide les collectivités car la politique de l'eau doit être globale.

13.3.18 – DECHETS.- M. Stéphane BRUNEL, rapporteur, Président, conclusions adoptées.

13.3.19 - PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH).- M. Stéphane BRUNEL, rapporteur, Président, conclusions adoptées.

M. DUBOIS indique que les groupes de l'opposition voteront ce rapport sur le fond mais émet l'idée qu'un point soit fait avec la Ville d'Amiens concernant les zones PLAI-PLUS car il craint la perte des crédits d'aide à la pierre non-consommés, il demande également que soit engagée une discussion avec M. le Préfet sur la réaffectation des crédits de l'aide à la pierre si l'ensemble des projets ne sont pas engagés d'ici la fin de l'année.

Mme DEMAISON remarque que ce sujet est régulièrement discuté au conseil d'administration de l'OPSOM.

M. le Président indique que ce sujet a déjà été évoqué avec M. le Préfet qui envisagerait une réaffectation des crédits non consommés et que cette thématique sera abordée lors du déjeuner de travail avec le Préfet le 08 octobre prochain.

13.3.20 - AMENDES DE POLICE - MODIFICATION DES MODALITES DE REPARTITION EN 2014.- M. Stéphane BRUNEL suppléant M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, Président.

M. le Président précise que le seuil minimum de travaux de 2 000 euros est établi suite à une analyse fine des demandes, les frais d'instruction étant parfois équivalents à la subvention accordée. Il juge indispensable de cesser l'émiettement des subventions. Il remarque à ce titre qu'une petite commune doit être en capacité de mobiliser 2 000 euros en fonds propres afin de réaliser de petits travaux de voirie.

M. LABILLE défend l'amendement déposé par le groupe « Centre et Indépendants » destiné selon lui à préserver le soutien du Conseil général aux petites communes.

M. le Président après s'être montré dubitatif quant aux arguments développés par M. LABILLE, rappelle que l'enveloppe des amendes de police étant consommée plus rapidement, il est nécessaire de fléchir ces financements. Il s'inscrit en faux contre l'affirmation selon laquelle le Conseil général abandonne les petites communes.

M. DUBOIS se demande à quel titre le M. le Président prend la décision de n'attribuer la recette liée au produit des amendes de police perçue à titre universel qu'à une partie du territoire. Considérant que 1 000 euros représentent une somme, il estime que les communes souhaitant l'installation de radars pédagogiques à l'entrée de leur village devraient être aidées. Il propose en conclusion, que le seuil soit abaissé à 1000 euros.

Pour M. BIGNON le fait de fixer des critères de répartition qui aboutissent à la suppression de la possibilité pour les communes d'accéder à cette aide, est non seulement injuste mais également illégal. En conclusion, il rappelle également que de nombreuses communes ont transféré la compétence « voirie » à leur intercommunalité.

M. le Président suspend la séance afin que M. LEONARDI, directeur général adjoint Développement des Territoires, apporte toute réponse utile.

(La séance suspendue à 12h44 est reprise à 12h46).

M. DEWAELE ajoute que les amendes financent les arrêts de bus à hauteur de 60% et note que la notion de sécurité des enfants est primordiale dans ce débat.

M. DUBOIS rejoint les propos de M. DEWAELE et note que certaines communes ne disposent plus d'école mais qu'elles possèdent des arrêts de bus à entretenir.

M. le Président suspend la séance afin que M. LEONARDI, directeur général adjoint Développement des Territoires, apporte toute réponse utile.

(La séance suspendue à 12h48 est reprise à 12h49).

Mme DEMAISON propose que le seuil s'applique au montant de la subvention à verser et non plus à celui des travaux.

M. BIGNON affirme que le débat est compliqué en la matière et constitue un enjeu important pour les petites et très petites communes en milieu rural. Après avoir donné lecture des textes régissant la répartition du produit des amendes de police, M. BIGNON conclut que la répartition ne peut être faite en fonction du coût des travaux et souligne que cette illégalité pourrait être soulevée lors d'un éventuel contentieux.

M. LEFEVRE juge l'idée de Mme DEMAISON pertinente et propose de fixer le seuil du montant de versement de la subvention à 700 euros.

Reprenant les propos de M. BIGNON, M. le Président affirme qu'il n'y a aucune exclusion et constate que l'amendement proposé par l'opposition aurait dû prévoir, selon cette logique, la suppression du seuil plutôt que son abaissement. Il rappelle, en outre, que le contrôle de légalité des délibérations de l'Assemblée départementale appartient à M. le Préfet qui sera donc à même de juger ces critères légaux ou non.

M. STOTER indique que des propositions ont été formulées au sein du groupe politique de suivi de la PACTe et que le Conseil général arrête déjà aujourd'hui la liste des bénéficiaires. Il prend l'exemple d'un dossier pour une subvention à 67 euros ayant un coût de gestion plus important. Il précise que des choix doivent être faits lorsque l'on parle de travaux de sécurité et que les radars pédagogiques ne font pas partie selon lui des dispositifs de sécurisation active.

M. CHEVAL en réponse à M. STOTER indique que la discussion avait été effectivement portée au sein du GPS mais qu'en aucun cas le seuil de 2 000 euros n'y avait été décidé.

M. LOTTIN indique que le seuil de 1000 euros lui semble judicieux.

M. BIGNON après avoir affirmé être, tout comme M. le Président, attaché aux économies, juge que l'élimination de 10 à 15 dossiers par an en raison du seuil de 2 000 euros est une économie misérable.

M. JACOB fait part de son indécision. Il cite l'exemple de subventions accordées par l'Etat aux collectivités qui ne sont désormais plus soumises à un contrôle de service fait. Une commune recevant ainsi une subvention peut, dans les faits, ne pas réaliser les travaux programmés et conserver le bénéfice de l'aide.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par le groupe « Centre et Indépendants » qui est rejeté, les groupes « Somme à Gauche », « La Gauche Solidaire », « Front de Gauche, Communistes et apparentés » et M. GUYOT votant contre, M. JACOB et le groupe « Avenir en Somme » s'abstenant.

Concernant le rapport, Mme DEMAISON revient sur les critères d'attribution et cite l'exemple des travaux de renouvellement et de maintenance qui ne sont pas inclus. Elle cite l'exemple du remplacement d'un feu tricolore placé au croisement de deux voies départementales sur la commune de Lamotte-Warfusée pour un coût de 34 000 euros, renouvellement prioritaire en termes de sécurité. Elle indique que ce renouvellement n'entre pas dans les critères d'attribution de cette subvention alors même que le coût de cette opération pour le budget de la commune constitue un frein. Elle rappelle que ces critères sont fixés par l'Etat.

M. LOTTIN revenant sur les critères d'éligibilité insiste sur la nécessité de présenter un dossier comme nouveau et non comme un renouvellement ou une maintenance.

Il est procédé à un vote sur le rapport, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre, le groupe « Avenir en Somme » et M. LOTTIN s'abstenant.

(La séance suspendue à 13h15 est reprise à 14h55).

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. JARDE pour M. CAMUS

13.4.15 – VOIRIE DEPARTEMENTALE.- M. Paul PILOT suppléant M. Pierre LINEATTE, rapporteur, conclusions adoptées.

13.4.16 - CANAL DE LA SOMME ET SOMME CANALISEE.- M. Paul PILOT suppléant M. Pierre LINEATTE, rapporteur, conclusions adoptées.

13.4.17 - POLITIQUE MARITIME.- M. Paul PILOT, rapporteur, conclusions adoptées.

13.4.18 - AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE.- M. Bernard DAVERGNE, rapporteur.

M. le Président annonce que le Premier Ministre vient de prendre la décision d'une aide de l'Etat aux collectivités territoriales sur le très haut débit mais indique en attendre la notification officielle.

M. DAVERGNE confirme que cette information avait été transmise aux membres de la 4^{ème} commission hier.

En réponse à MM. DUBOIS et MAQUET, M. DAVERGNE indique qu'il recherchera et transmettra toutes les informations sur la date à laquelle les crédits d'Etat seront débloqués, leur montant ainsi qu'une programmation précise et opérationnelle.

13.4.19 - SITES ET BATIMENTS DESTINES AUX INFRASTRUCTURES.- M. Paul PILOT suppléant M. Pierre LINEATTE, rapporteur, conclusions adoptées.

M. DAVERGNE reprend la parole pour préciser que sur le montant de 18 millions d'euros, 10 millions d'euros seront affectés au FTTH (fibre optique jusqu'au domicile) et 8 millions d'euros à la montée en haut débit.

13.4.20 - SECURITE CIVILE.- M. Paul PILOT, rapporteur, conclusions adoptées.

M. MATHON informe l'Assemblée de la dissolution de l'association créée à l'occasion de la tenue du Congrès National des Sapeurs-Pompiers à Amiens du 27 au 29 septembre 2012. Il ajoute que les bénéfices consécutifs à cette dissolution s'élèvent à 200 000 euros, somme correspondant au montant des subventions versées par le Conseil Régional, le Conseil général et Amiens Métropole, et que les actifs doivent être redistribués à des organismes proches des activités des Sapeurs-Pompiers, il détaille les bénéficiaires de ces versements.

13.5.46 - TRANSPORT SCOLAIRE.- M. Pascal DEMARTHE, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LECUYER pour M. DE JENLIS.

M. CHEVAL remarque qu'il est essentiel de fixer des règles précises pour l'adaptation des transports suite à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

M. le Président insiste sur la nécessité pour les élus de se faire les porte-paroles de ces règles évoquées en 5^{ème} commission et de les diffuser sur les territoires.

M. DAVERGNE rejoint les propos de M. CHEVAL en ajoutant qu'il est impératif que le Conseil général fournisse dès que possible des grilles d'horaires afin que les communes puissent définir les nouveaux rythmes scolaires.

M. le Président confirme que l'ensemble des conseillers généraux seront informés dans les meilleurs délais de ces changements.

M. BRUNEL rappelle que l'Inspection Académique demande aux RPC de donner leur option en termes d'aménagement horaire scolaire avant le 15 décembre et qu'il est donc urgent de connaître la position du Conseil général sur ce sujet.

M. DEWAELE fait part de son expérience issue d'une première évaluation de la réforme des rythmes scolaires sur la commune de Poix de Picardie, et note que sur 366 enfants, seuls 196 pratiquent les activités extrascolaires car leurs parents souhaitent les voir rentrer après le temps scolaire.

Mme DEMAISON réclame également que les élus soient en mesure de pouvoir répondre rapidement et de façon clarifiée aux questions que se posent les Samariens sur ce sujet.

Pour M. DEMARTHE, le bilan de la réforme des rythmes scolaires après trois semaines de mise en œuvre lui semble prématuré..

M. PROYART après s'être dit satisfait des précisions apportées, estime que le Conseil général doit se montrer plus rigide et que les projets des communes doivent s'adapter aux horaires proposés par le Département.

M. DEWAELE estime que le Conseil général doit être moteur et jouer un rôle de coordination dans les changements d'horaires et s'interroge sur la signification et le périmètre de « territoire ».

M. le Président rappelle que cette question de la coordination entre les collèges et les écoles primaires avait été soulignée lors d'une réunion avec les maires de la Somme et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

M. DUBOIS dit comprendre la nécessité d'un cadrage et pense qu'un peu de souplesse est nécessaire en la matière dans la mesure où sur le terrain les élus font face également aux demandes des parents.

M. BIGNON convient que sur cette question de nombreux interlocuteurs interviennent notamment les Principaux de collèges, les Directeurs d'écoles, les parents d'élève et le Communauté de communes mais regrette à titre personnel n'avoir pas été consulté ou associé aux démarches en tant que conseiller général sur son territoire et souhaiterait l'être.

Mme DEMAISON suggère à M.DEMARTHE l'organisation de réunions relatives aux circuits des bus sur certains secteurs de manière à pouvoir discuter plus finement.

M. DEMARTHE indique que la notion des territoires recouvre la compétence scolaire. Il dit comprendre la demande de M. BIGNON mais précise que ses interlocuteurs sont principalement les Présidents de Communautés de communes et les maires.

M. le Président réaffirme qu'il est légitime que chaque conseiller général soit associé dans la mesure où le Conseil général finance le transport scolaire.

M. DEWAELE insiste sur la nécessité d'associer les transporteurs et de leur demander, à moyens constants, quelles sont les modifications d'horaires possibles étant entendu que chaque école doit jouer le jeu ou alors mettre les communes à contribution.

13.5.47 - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE EDUCATIF.- M. Pascal DEMARTHE , rapporteur.

M. le Président indique une correction dans la rédaction des pages 274 et 278 du rapport et de la proposition de délibération comme suit : la phrase « sans les locaux de la SEGPA » est remplacée par « avec les locaux de la SEGPA » pour le collège de Domart-en-Ponthieu, les montants étant également corrigés en conséquence.

M. BIGNON évoque la présence d'amiante dans les sols des halls et du premier étage du collège de Oisemont. Il signale que le matériau de couverture de l'amiante est détérioré, laissant s'échapper des particules. Il demande que des travaux soient programmés dans les plus brefs délais et rappelle à ce titre que des crédits de maintenance sont inscrits dans le rapport.

M. le Président rappelle que le retrait de l'amiante est une opération coûteuse et contraignante et qu'il est préférable de l'encapsuler afin de remédier à ce problème le plus rapidement possible.

M.PROYART se dit satisfait de la décision de M. le Président de modifier le rapport en intégrant une SEGPA au collège de Domart-en-Ponthieu.

M. le Président indique que les concours d'architecte ne seront lancés qu'après avoir eu connaissance de la décision de l'Education Nationale sur le maintien ou non de la SEGPA.

M. CHEVAL note que le plan pluriannuel d'investissement des collèges va mobiliser 5 à 6 millions d'euros par an pendant dix ans et exprime son regret qu'aucune réunion de travail n'ait été organisée malgré les efforts fournis par les services concernant l'élaboration de ce projet. Il signale avoir travaillé avec M. le Président au sein du C3M et note que les arguments en faveur des collèges de Ailly-le-Haut-Clocher, Bernaville et Villers-Bretonneux auraient pu être analysés afin de mieux prendre conscience des enjeux. Il annonce son abstention à titre personnel sur ce rapport.

Il est procédé à un vote sur la composition du jury de concours pour la réhabilitation et la restructuration du collège Val de Nièvre à Domart-en-Ponthieu. Sont élus en tant que titulaires : MM. PROYART, DEMARTHE, LOGNON, CHEVAL, CAMUS. Sont élus en tant que suppléants : MM. DAVERGNE, MATHON, TETU, LEFEUVRE, JARDE.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

13.5.48 - LE COLLEGE LIEU DE REUSSITE.- M. Pascal DEMARTHE, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président précise que le dispositif de la Maison Familiale Rurale de Villers-Bocage date de l'ancienne majorité.

13.5.49 - SPORT DE HAUT NIVEAU.- M. Gilbert MATHON, rapporteur, conclusions adoptées.

M. CHEVAL fait part de son étonnement concernant le passage de ce rapport en 5^{ème} commission alors qu'il traite de dépenses de communication. Par ailleurs, il estime que le financement du Conseil général vient suppléer les sponsors.

M. le Président en réponse à M. CHEVAL, indique que les subventions accordées par le Conseil général n'ont pas dopé les résultats de l'Amiens SC Football et réaffirme sa préférence pour l'apposition de logos de sponsors plutôt que celui du Conseil général. Il rappelle que cette aide financière n'a pas vocation à acheter des espaces publicitaires mais des billets à destination de groupes de jeunes. Il indique en outre que le mécénat privé est de plus en plus difficile à mobiliser, les mécènes privés axant leur démarche de communication sur de grands événements sportifs à rayonnement national voire international.

13.5.39 - PRESERVATION ET VALORISATION DES PATRIMOINES ET DES ARCHIVES.- M. Jean-Louis PIOT, rapporteur, conclusions adoptées.

13.5.40 - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE CULTUREL.- M. Jean-Louis PIOT, rapporteur, conclusions adoptées.

13.5.41 - POLITIQUE EN FAVEUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE.- M. Jean-Louis PIOT, rapporteur, conclusions adoptées.

13.5.42 - CULTURE ET EDUCATION.- M. Jean-Louis PIOT, rapporteur, conclusions adoptées.

13.5.43 - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT CULTUREL.- M. Jean-Louis PIOT, rapporteur, conclusions adoptées.

13.5.44 - BUDGET ANNEXE FESTIVAL SAINT RIQUIER BAIE DE SOMME.- M. Jean-Louis PIOT, rapporteur, conclusions adoptées.

13.5.45 - DEVOIR DE MEMOIRE.- M. Jean-Louis PIOT, rapporteur, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par M. le Président concernant le lancement des appels à projets départementaux pour la commémoration du centenaire de la première Guerre.

M. CHEVAL souhaite qu'un calendrier exhaustif des manifestations d'ampleur se déroulant dans le département à l'occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale soit rapidement mis en place et que le Conseil général coordonne ces manifestations.

M. le Président précise à l'Assemblée qu'il est impossible dans l'état actuel de la programmation d'arrêter un calendrier définitif des manifestations, toutefois certaines dates s'imposent d'elles-mêmes.

13.6.20 - SOUTIEN A L'EMPLOI ET RENFORCEMENT DES SOLIDARITES.- M. Jean-Paul NIGAUT suppléant Mme QUIGNON, rapporteur, conclusions adoptées.

13.6.21 - DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE ET AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE.- M. Jean-Paul NIGAUT suppléant Mme QUIGNON, rapporteur.

M. CAMUS signale que les groupes d'opposition s'abstiendront sur le volet « EuropAmiens » mais qu'ils voteront le volet « VNF ».

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, le groupe « Centre et Indépendants » s'abstenant sur le point relatif au Syndicat Mixte « EuropAmiens ».

13.6.22 - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES, MANIFESTATIONS ET INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES.- M. Jean-Paul NIGAUT suppléant Mme QUIGNON, rapporteur, conclusions adoptées.

M. CAMUS se dit favorable au principe des « Bistrots de Pays » mais trouve cette initiative de 60 000 euros onéreuse pour cinq bistrots et formule la même remarque concernant le coût pour le bateau-baliseur « Somme II ».

M. le Président précise que le label est national et que la participation financière est limitée. Il rappelle également que le bateau « Somme II » navigue et que sa capacité s'est vue portée de 12 à 30 passagers.

M. CAMUS évoque ensuite un reportage diffusé à la télévision sur les plus belles baies du monde. Il note que ce reportage représente un formidable outil de communication directe pour l'action du Département en Baie de Somme et que ce reportage est disponible sur le site internet du Club des plus Belles Baies du Monde.

M. MATHON précise le contexte dans lequel se reportage a été tourné et se félicite de sa qualité et de la promotion qui y est faite de la baie de Somme.

M. le Président rappelle que la Baie de Somme est un joyau, fruit d'une longue préservation menée depuis de nombreuses années qui a permis d'éviter un bétonnage systématique des côtes et la mise en valeur de ressources désormais mondialement reconnues. Il évoque sa rencontre avec M. Jacques PERRIN, réalisateur, qui tourne actuellement un long-métrage sur les relations entre l'Homme et les animaux au Néolithique dont une séquence a été tournée en Baie de Somme. M. le Président souligne que cet intérêt national et international pour la Baie de Somme est le résultat d'une volonté de préserver la Nature, de choix humains et politiques forts et tient à souligner à ce titre l'engagement de M. Robert MALLET, de M. Max LEJEUNE et de M. BIGNON qui, malgré les difficultés, ont contribué à sauvegarder ce patrimoine qui, à l'heure du développement durable, trouve toute sa place dans notre société. Il signale à ce propos que le retrait des phoques et des sauterelliers en Baie de Somme serait dommageable en termes d'image pour ce site unique.

M. BIGNON souligne qu'un dossier complet « Global Partnership for Sustainable Tourism » pour le Club des plus belles baies du monde a été remis au titre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et qu'une réponse est attendue lors du Congrès Mondial qui se tiendra au Cambodge à la fin de l'année. En cas de réponse favorable des experts, le logo des Nations-Unies pourrait être apposé sur toutes les communications liées à la Baie de Somme. M. BIGNON rappelle à ce titre que Mme Michèle PAULY a effectué un travail remarquable sur ce dossier et qu'il est important de le signaler.

13.6.23 - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE TOURISTIQUE.- M. Jean-Paul NIGAUT suppléant Mme QUIGNON, rapporteur, conclusions adoptées.

M CAMUS tient à noter que le site de Bourdon tient plus de la 3^{ème} commission que de la 5^{ème} commission.

M. le Président suspend la séance afin que M. LEONARDI, directeur général adjoint Développement des Territoires, apporte toute réponse utile.

(La séance suspendue à 16h25 est reprise à 16h27).

13.6.24 - LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL - BUDGET ANNEXE.- M. Jean-Paul NIGAUT , rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOULANGER pour Mme LEROY-LHOMME, M. SUEUR pour M. DUBOIS, M. LEFEUVRE pour M. LABILLE.

13.6.25 - SOUTIEN A L'EMPLOI ET RENFORCEMENT DES SOLIDARITES.- M. Jean-Paul NIGAUT suppléant M. LOGNON, rapporteur, conclusions adoptées.

13.6.26 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.- M. Jean-Paul NIGAUT suppléant Mme QUIGNON, rapporteur, conclusions adoptées.

13.6.27 - DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE ET AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE.- M. Jean-Paul NIGAUT suppléant M. LOGNON, rapporteur, conclusions adoptées.

13.6.28 - VŒU « LA SOMME A BESOIN D'UN REEQUILIBRAGE IMPORTANT ET URGENT DES- MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES DE POLE EMPLOI ».- M. Jean-Paul NIGAUT suppléant Mme QUIGNON, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. MAQUET pour M. BIGNON.

M. LEFEUVRE interpelle l'Assemblée sur le fait qu'il n'est pas fait mention des Missions Locales dans le vœu présenté au vote. Il ajoute à ce propos que les Fonds Sociaux Européens sont épuisés de même que les PLIE Picardie Maritime et que le paiement des salaires va dans certains cas être compromis. Il souhaite que le courrier qui sera adressé à M. le Ministre fasse mention du rôle pivot des Missions Locales dans le paysage socio-économique du département.

M. STOTER abonde dans le sens de M. LEFEUVRE et remarque que les crédits sont à la baisse pour la 4^{ème} année consécutive rendant les objectifs de plus en plus difficile à atteindre sur le Grand Amiénois.

M. le Président rappelle à l'ensemble des conseillers généraux que l'additif 13.1.44 concernant les désignations de représentants au sein des conseils d'administration des collèges de la Somme est reporté à la séance du Conseil général qui se tiendra le 07 octobre prochain. Il invite l'ensemble des conseillers à inscrire leur choix auprès de M. FAUVET avant cette date.

(La séance suspendue à 16h40 est reprise à 17h00).

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. JACOB pour M. PILOT.

13.1.34 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE.- M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur.

M. STOTER annonce que l'Assemblée va devoir se prononcer sur le budget supplémentaire 2013. Il qualifie ce budget supplémentaire de réaliste car il précise les prévisions du Budget Primitif en confortant l'équilibre par des inscriptions adaptées et prudentes. Il rappelle alors ce qu'est le rôle d'un budget supplémentaire.

Le projet de budget supplémentaire de la collectivité s'élève à - 2 995 811,74 € en dépenses et en recettes, dont - 1 316 900 € pour la section d'investissement et - 1 678 911,74 € pour la section de fonctionnement.

M. STOTER indique sur les inscriptions proposées en investissement dans ce Budget supplémentaire se soldent à - 2 891 000 €, soit une révision de 2,9% et les dépenses de fonctionnement sont majorées de + 13 170 017,03 €, soit un ajustement de 2,2%.

Concernant les recettes, hors opérations d'ordre et régularisation sur le résultat, il note qu'elles s'élèvent pour la section d'investissement à - 6 401 000 €, dont - 4 750 000 € au titre de l'emprunt, ce qui conforte nos équilibres et les recettes de fonctionnement sont réduites de - 1 898 801 €, soit 0,32%.

M. STOTER ajoute que ce Budget supplémentaire ne manque ni de souffle ni d'ambition et en veut pour preuve les nouvelles dispositions du Contrat Somme Picardie et l'inscription d'un volume d'Autorisations de Programme de 65 millions d'euros pour le développement économique, social, durable et solidaire du territoire, développement partagé avec la Région Picardie qui cofinance ces interventions.

Il rappelle à l'opposition la gestion des restes à réaliser avant 2008 et le rapport rendu par la Chambre Régionale des Comptes lors de son dernier rapport qu'il cite : « En conclusion, et après exclusion des restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement, la Chambre constate que le Département présente, en réalité, un déficit global de clôture d'environ 39 millions d'euros au lieu d'un excédent de 9 millions d'euros ».

Il rappelle ensuite que les investissements départementaux en 2007 ont été réalisés à hauteur 48,6% alors qu'en 2012 ces mêmes dépenses ont été réalisées à 73,3%.

Il indique que les droits de mutation sont une recette de flux soumise à un marché en proie aux variations économiques mondiales par essence complexes, et que les prévisions sont à ce titre très compliquées à établir.

Il tient à remarquer également que la baisse anticipée au Budget Primitif était de plus de 6% et que la baisse moyenne constatée sur les 100 départements métropolitains sur le budget 2012-2013 est de 6,01%.

Il rappelle ensuite que l'encours de dette du Département a été réduit de près de 20 millions d'euros depuis 2010 ce qui lui permet, aujourd'hui, de poursuivre ses investissements avec dans le même temps une réduction des produits structurés de plus de 41% en 2007 à 10% en 2012.

En conclusion, il constate que la politique budgétaire actuelle et ses principes ont été clairement établis dès 2008 et réaffirmés chaque année dans les débats d'orientation budgétaires et la présentation des budgets primitifs correspondants. Il tient à exprimer solennellement que les accusations de l'opposition ne sont pas à la hauteur du débat républicain et démocratique ni surtout à la hauteur des enjeux départementaux et du devoir de solidarité avec les territoires et les populations de ce département.

Après ce « droit de réponse » sur la gestion budgétaire de la majorité, M. STOTER invite l'Assemblée à approuver le projet de budget supplémentaire de la collectivité ainsi que ceux des budgets annexes, qui sont proposés.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

Avant de lever la séance M. le Président rappelle que 57 rapports ont été examinés et 44 ont été votés à l'unanimité. Pour conclure, M. le Président cite enfin John Stuart Mill qui, dans son recueil « La Liberté », écrit : « Ainsi range-t-on aujourd'hui, dans les spéculations politiques, la tyrannie de la majorité au nombre de ces maux contre lesquels la société doit se protéger ». Après avoir chaleureusement remercié M. Gérard BORDE, directeur général des Services et à travers lui l'ensemble du personnel départemental ayant participé à la préparation de cette session, M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 17 heures 15).

.....

LE PRESIDENT,



M. Christian MANABLE.

LE SECRETAIRE,



M. Paul PILOT